

**RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
ACCRÉDITÉE À DES FINS CONSULTATIVES
AUPRÈS DU COMITÉ CONCERNANT SA CONTRIBUTION
À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**Date limite : 15 février 2023
pour examen en 2023**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

*Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous.
Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.*

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

Maison des Cultures du Monde

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

Maison des Cultures du Monde-Centre français du patrimoine culturel immatériel/Institute for World Cultures-French Center for Intangible Cultural Heritage

A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)

NGO90098

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : Maison des Cultures du Monde

Adresse : 101 Boulevard Raspail 75006 Paris France

Numéro de
téléphone : +33145447230

Adresse
électronique : info@maisondesculturesdumonde.org

Site Internet : www.maisondesculturesdumonde.org

Autres informations
pertinentes : Adresse postale : 2 rue des Bénédictins 35500 VITRE

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : Mme

Nom de famille : FROMONTEIL

Prénom : Alice

Institution/fonction : Responsable du Centre français du patrimoine culturel immatériel

Adresse : 2 rue des Bénédictins 35500 Vitre France

Numéro de
téléphone : +33257240456

Adresse électronique : mission.pci@maisondesculturesdumonde.org

Autres informations
pertinentes : Expert pour le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (instance consultative nationale)

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international (Chapitre III et article 19 de la Convention, paragraphe 156 des Directives opérationnelles)¹

1. Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses, le cas échéant.

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours contribuant aux huit thématiques du cadre global de résultats de la Convention², ainsi qu'à la préparation des rapports périodiques, des candidatures, des propositions et des demandes au titre des mécanismes de coopération internationale de la Convention. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

B.1. Décrivez la contribution de votre organisation au renforcement des **capacités institutionnelles et humaines** pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Ne pas dépasser 250 mots

En 2011, la Maison des Cultures du Monde (MCM) a été désignée par le ministère de la Culture Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI) conformément à l'article 13b de la Convention de 2003. En lien avec les acteurs du PCI et les publics sur l'ensemble du territoire national, le CFPCI intervient en soutien à l'administration du ministère (Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la direction générale des Patrimoines, qui coordonne en France la mise en œuvre de la Convention), dans la conduite de la politique du PCI qui s'articule autour de quatre axes : inventaires ; candidatures pour les listes de la Convention ; recherche ; sensibilisation et formation.

Par convention avec le ministère de la Culture, la MCM-CFPCI a notamment pour missions de :

- Faire connaître la Convention, promouvoir le PCI en France et de la France
- Former les communautés (associations, collectivités publiques...), les professionnels et les étudiants
- Documenter le PCI et favoriser la diffusion des ressources sur le PCI
- Contribuer à la production des connaissances sur le PCI, à la réflexion critique sur les politiques du PCI et leurs effets
- Faciliter la mise en réseau d'acteurs du PCI et les partages d'expériences
- Informer et orienter les porteurs de projets, notamment pour l'inventaire du PCI en France et les candidatures pour les listes de l'UNESCO
- Fournir des services de veille et d'expertise.

B.2. Décrivez la participation de votre organisation à des activités liées à la **transmission de et l'éducation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.

Ne pas dépasser 250 mots

La MCM-CFPCI intervient régulièrement sur le PCI, dans le cadre de formations initiale ou permanente, en organisant et participant à diverses manifestations pédagogiques et éducatives (universités, ministère de la Culture, ethnopôles, ...). Elle développe depuis 2016, avec le soutien du ministère de la Culture et en partenariat avec l'université de Bretagne Occidentale (UBO) et l'université Rennes 2, un séminaire de formation théorique et pratique sur le PCI à destination des étudiants en master, ouvert aux participants extérieurs.

Depuis 2018, l'association coorganise le séminaire annuel « *Critical perspectives on Intangible*

2. Pour plus d'informations sur le cadre global de résultats, veuillez-vous référer au chapitre 8 des Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : <https://ich.unesco.org/fr/basic-texts-00503>.

Cultural Heritage », qui se tient dans le cadre du master d'anthropologie de la danse « *Erasmus Choreomundus-International Master in Dance Knowledge, Practice, and Heritage* » coordonné par le consortium formé par l'Université Clermont-Auvergne (UCA), l'Université norvégienne de sciences et de technologie de Trondheim en Norvège, l'Université de Roehampton à Londres et l'Université de Szeged en Hongrie.

En parallèle de ses expositions permanentes, la MCM-CFPCI a conçu, entre 2016 et 2020, treize expositions temporaires et itinérantes sur des thématiques touchant au PCI. Ces expositions donnent lieu systématiquement à des activités de médiation culturelles (visites guidées, conférences, rencontres, ateliers créatifs, publication de livrets pédagogiques ou de catalogues). Des malettes pédagogiques dérivées des expositions sont aussi confectionnées pour les temps d'activités périscolaires. Quatre malettes pédagogiques ont été mises en circulation entre 2016 et 2020.

En 2020, la MCM-CFPCI a repensé ses activités de médiation pour poursuivre son action culturelle en temps de pandémie. Un cycle de médiation en ligne formé de capsules vidéo a été inauguré : les « tut'ethnos ». Il s'agit de tutoriels numériques destinés aux enfants pour la réalisation d'ateliers créatifs faisant écho à la programmation du CFPCI et de la MCM. De mars à novembre 2020, six tut'ethnos ont été proposés au public. Les tut'ethnos ont été notamment relayés sur la plate-forme #Culturecheznous du ministère de la Culture et dans le magazine éducatif Pandacraft.

En 2020, le ministère de la Culture a apporté son soutien pour l'expérimentation d'un « inventaire du PCI pour et par les jeunes générations ». Ce projet de recherche-action vise à éduquer et à sensibiliser les jeunes générations à l'importance et à la sauvegarde du PCI. Il comprend une initiation à la démarche d'inventaire inspirée de l'enquête ethnologique et une restitution des données collectées sous la forme d'une pratique artistique.

Pour poursuivre ce travail, depuis 2022, la MCM-CFPCI développe des projets pédagogiques d'Éducation artistique et culturel (EAC) au sein d'établissements scolaires autour du PCI. Il s'agit pour les élèves (8 à 18 ans) de comprendre la notion de PCI, ainsi que de prendre conscience de leur responsabilité pour la transmission des pratiques et de l'importance de leur sauvegarde.

B.3. *Décrivez la participation de votre organisation à l'inventaire et à la recherche sur le patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

La MCM-CFPCI intervient régulièrement sur le PCI dans le cadre d'événements scientifiques (conférences, colloques, séminaires, etc.). Elle participe à l'organisation de projets de recherche et organise depuis 2012, avec le ministère de la Culture et divers partenaires universitaires, un colloque international annuel autour de divers thèmes transversaux dédiés au PCI : L'économie du PCI (2014), PCI et numérique (2015), Transmettre ! PCI, savoir-faire et métiers d'art (2016), Les territoires du PCI (2017), Le PCI est-il naturel et environnemental ? (2018), Patrimoine et musées (2020), Le patrimoine vivant en situation d'urgence (2022).

Afin de permettre une large diffusion, les actes de ces rencontres sont édités et accessibles dans la revue en ligne des Cahiers du CFPCI.

L'inventaire du PCI en France, initié en 2008, est alimenté par des appels à projets du ministère de la Culture ou par des propositions émanant directement des communautés, qui sont examinées par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI).

La MCM-CFPCI collabore à cet inventaire à plusieurs titres :

- Depuis 2013, elle participe aux réunions du CPEI, instance nationale présidée par le directeur général des Patrimoines du ministère de la Culture, qui « conseille le ministre sur l'ensemble des questions relatives à l'application, sur le territoire national, de la Convention du patrimoine culturel

immatériel »

- elle informe les individus et communautés des procédures et critères d'inclusion dans l'inventaire

- elle a remporté plusieurs appels à projets du ministère de la Culture. Dans ce cadre, l'association a mis en œuvre, avec la collaboration de facilitateurs formés dans le cadre du programme de renforcement de capacités de l'UNESCO (Chiara Bortolotto, Panayiota Andrianopoulo, Adriana Molano), des ateliers orientés vers la réalisation d'inventaires participatifs, dans l'île de la Réunion en 2016-2017, en partenariat avec le Conseil Régional, qui ont abouti à la production de fiches versées à l'inventaire national.

En 2019 et 2020, le CFPCI a réalisé des prestations de conseil et d'accompagnement pour « Les savoir-faire des émailleurs sur métaux en France » afin de rédiger une fiche d'inventaire reflétant la diversité de leurs techniques et de leurs savoir-faire.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à l'élaboration de **politiques et mesures juridiques et administratives**, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le fondateur de la Maison des Cultures du Monde, Chérif Khaznadar, a participé depuis son origine à l'élaboration du texte de la Convention et des directives opérationnelles. Il a participé en tant qu'expert au sein de la délégation française aux réunions du Comité et des assemblées générales. Il a été en outre président de l'Assemblée générale de 2008 à 2010. Il a également présidé plusieurs groupes et séances de travail, notamment le groupe de travail intergouvernemental ouvert sur le traitement des candidatures à la Liste représentative par le Comité, l'Organe subsidiaire et le Secrétariat en septembre 2011.

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à la promotion du **rôle du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde dans la société**. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde participe à la mise en valeur du PCI, à travers le Festival de l'Imaginaire qu'elle organise chaque année, ses expositions accompagnées d'activités de médiation (rencontres, projections, ateliers), l'édition documentaire et scientifique ainsi que le libre accès à des informations et des matériaux relatifs au PCI.

Depuis 1997, le Festival de l'Imaginaire met en valeur les patrimoines oraux et spectaculaires du monde entier. Dans ce cadre, nous organisons chaque année la Journée du patrimoine culturel immatériel en réunissant, pour des séances de travail et de débat, parfois ponctués de représentations, des chercheurs et des praticiens autour de diverses thématiques (la transmission, le patrimoine immatériel des Tsiganes, les Outre-mer, les effets de la commercialisation, les animaux, la musique, etc.). La prochaine journée dédiée au PCI aura lieu le 6 juin 2023, à la Cité internationale des arts (Paris), sur le thème de la danse (« Danse en résistance. Le patrimoine immatériel en mouvement »).

Cette activité destinée au grand public est complétée par des activités scientifiques (colloques, conférences, rencontres), en dialogue avec le comité scientifique de la MCM-CFPCI. Le label de disques INEDIT propose un catalogue de plus de 150 albums consacrés aux traditions musicales du monde, enregistrés et présentés par des spécialistes. Le Centre de documentation sur les

spectacles du monde met en ligne une base de données gratuite de plus de 800 formes spectaculaires traditionnelles avec notices, photographies, et vidéos sous réserve de l'accord explicite des détenteurs et praticiens. Ce centre abrite notamment les archives de la Maison des Cultures du Monde, dont une partie est consultable en ligne sur la base de données multimédia IBN Battuta, ainsi que ses collections d'objets (instruments de musique, masques).

Le Prix de la Maison des Cultures du Monde récompense un projet de recherche et de diffusion d'un jeune chercheur sur un patrimoine musical ou spectaculaire dont les détenteurs viennent se produire en France dans le cadre du Festival de l'Imaginaire. L'association contribue à diffuser les informations, actualités et ressources sur le PCI grâce à son site Internet, sa lettre d'information, des capsules vidéo et les réseaux sociaux

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à la **sensibilisation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le Festival de l'Imaginaire vise à faire découvrir au public le plus large possible des formes d'expression relevant du patrimoine immatériel des peuples du monde dans un esprit de découverte et de dialogue. L'approche sensible offerte par le spectacle est complétée par des expositions, colloques, conférences et ateliers apportant une dimension réflexive, notamment sur la sauvegarde, l'éthique et la transmission.

En dehors du festival, le CFPCI met en œuvre des actions régulières de sensibilisation, transmission et valorisation du PCI, pour les scolaires et le grand public (concerts, expositions, activités pédagogiques, projets intergénérationnels, stages...) en partenariat avec des associations locales.

La période de confinement a donné naissance à un nouveau projet collaboratif : le Monde en berceuses. De juillet à décembre 2020, une collecte a été menée auprès des habitants de Vitré et des communes alentour pour découvrir et enregistrer des berceuses, qu'elles soient traditionnelles, inventées ou issues du répertoire populaire de la chanson française. Près de 160 habitants ont participé à ce travail de collecte, qui rassemble quarante-cinq berceuses issues des quatre coins de la planète (France, Chili, Venezuela, Japon, Madagascar, Afghanistan, Irak ...). Ce projet a été accompli en partenariat avec un réseau local d'acteurs socioculturels, éducatifs et associatifs, parallèlement à un appel à participation individuelle. Les berceuses et les histoires dont elles témoignent ont été valorisées grâce à un site internet, qui leur a été dédié.

B.7. *Décrivez la participation de votre organisation à la facilitation de l'**engagement des communautés, groupes et individus, ainsi que d'autres parties prenantes**, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.*

Ne pas dépasser 250 mots

La MCM-CFPCI travaille directement avec les détenteurs au travers de missions de prospection, de conseil et d'accompagnement. D'une part, le fait d'être invité au festival en France offre souvent aux praticiens une reconnaissance locale et internationale, voire une revalorisation lorsqu'ils font partie de catégories marginalisées, ainsi qu'un renforcement de leurs capacités dans la mise en valeur du PCI dont ils sont les détenteurs. D'autre part, le CFPCI assurant le secrétariat, la coordination et le suivi de l'association France PCI, elle fédère et soutient diverses formes d'engagement venant des communautés (organisation d'événements scientifiques, publication, mises en réseau, gestion et actualisation de l'exposition itinérante, collecte et diffusion de la Lettre immatérielle, une lettre d'information trimestrielle concernant l'actualité des éléments inscrits et le PCI en France).

Dans le cadre du CPEI, la MCM-CFPCI participe à l'évaluation des propositions, et le cas échéant au suivi de la rédaction des fiches (par les communautés). Elle répond de même aux demandes d'information et de conseils émanant de porteurs, de praticiens, d'étudiants, de doctorants et de chercheurs.

B.8. *Décrivez l'engagement de votre organisation dans la coopération aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional ou international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris des initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et d'autres initiatives conjointes.*

Ne pas dépasser 250 mots

La MCM-CFPCI est membre du Forum des ONG accréditées pour exercer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI.

La MCM-CFPCI a été le partenaire français du projet "Patrimoine culturel immatériel et musées" 2017-2020, financé par le dispositif Europe Créative et le gouvernement flamand, coordonné par l'ONG "Workshop patrimoine immatériel" (Belgique), avec le Centre néerlandais du PCI (Pays-Bas), le réseau Simbdea (Italie), et la participation de la Suisse (Office fédéral de la Culture/association des musées suisses). Ce projet vise à stimuler la réflexion sur la collaboration entre musées, communautés et praticiens, et à favoriser le développement d'approches participative dans les musées, notamment par la production d'un ouvrage et d'un site Internet réunissant des articles et des outils pratiques. Il s'est structuré autour de 5 rencontres internationales se déroulant sur un thème spécifique dans chacun des pays partenaires - Diversité (Rotterdam, novembre 2017), participation (Palerme, février 2018), société urbanisées (Berne, septembre 2018), innovation (Aubusson, février 2019), politiques publiques (Mechelen, mai 2019) - et d'une conférence conclusive (Bruxelles, février 2020).

Le colloque international annuel du CFPCI permet le développement d'un réseau de chercheurs et de professionnels, responsables d'administrations et d'institutions culturelles, notamment européens, favorisant l'échange d'informations et d'expériences en Europe. Sources d'enrichissement, les formes de collaboration s'étendent jusqu'aux Outre-mer, en coopérant par exemple avec l'Association Mémoire vivante de Marie-Galante pour, à la suite des premières « Journées du PCI des Antilles et de la Guyane » en Guadeloupe, publier les actes de cet événement dans les Cahiers du CFPCI.

B.9. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation à la rédaction du rapport périodique national sur la mise en œuvre de la Convention.*

Ne pas dépasser 250 mots

Les 24 et 25 mai 2012, la Maison des Cultures du Monde-Centre français du patrimoine culturel immatériel a organisé et accueilli la première réunion des représentants des communautés (personnes morales et collectivités) qui ont porté la candidature et/ou assurent la gestion des éléments inscrits sur les Listes de la Convention de 2003, en présence de représentants du ministère de la Culture et de la Communication et de la Commission française pour l'UNESCO, en vue de l'élaboration participative (DO 152) du premier rapport périodique à soumettre par la France.

La MCM-CFPCI a impulsé et accompagné la création en 2012-2013 de l'association France PCI qui réunit les représentants d'éléments inscrits sur les listes de l'UNESCO, à l'occasion du premier rapport périodique à soumettre par la France. Elle en a accueilli l'assemblée constitutive, en abrite le siège et en assure statutairement le secrétariat ainsi que la coordination. À ce titre, la MCM-CFPCI participe au suivi des éléments inscrits, avec les partenaires institutionnels en charge du suivi de la Convention, et notamment la préparation des rapports périodiques, concernant ces éléments. Ainsi les représentants d'éléments inscrits sont régulièrement et collectivement informés des modalités de soumission des rapports périodiques lors des assemblées générales annuelles de l'association France PCI.

B.10. *Décrivez la participation de votre organisation dans la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou à la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Depuis 2013, dans le cadre du Comité du patrimoine ethnologique et immatériel, la MCM-CFPCI accompagne l'administration du ministère de la Culture dans le repérage, l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des candidatures pour la Liste de sauvegarde urgente, la Liste représentative ou les propositions pour le Registre des bonnes pratiques.

À ce titre, il informe les porteurs de projets qui le sollicitent des démarches et des procédures relatives aux candidatures (critères, délais...) ; il peut être associé aux réunions avec les communautés, et il effectue, avec le Comité pour le patrimoine ethnologique et immatériel, plusieurs relectures critiques des dossiers (les formulaires étant rédigés par les communautés).

C. Coopération avec l'UNESCO

Votre organisation a-t-elle mené des activités en coopération avec l'UNESCO ? Si oui, veuillez cocher les cases correspondantes et fournir des informations dans le cadre ci-dessous.

- Coopération directe avec l'UNESCO (Siège et Bureaux hors-Siège)
- Activités pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO/de la Convention de 2003
- Coopération par le biais du réseau global des facilitateurs de la Convention de 2003
- Coopération avec les centres de catégorie 2
- Coopération avec les Commissions nationales pour l'UNESCO
- Coopération avec les Chaires UNESCO
- Soutien financier du Fonds pour le patrimoine culturel immatériel
- Soutien financier du Programme de participation
- Autres types de coopération

Ne pas dépasser 250 mots

- Le Secrétaire de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, de l'UNESCO est membre titulaire du Conseil d'Administration de la MCM.
- Réunion de travail de l'Organe subsidiaire sur la participation des experts, des centres d'expertise, des instituts de recherche, des ONG, des individus à la mise en œuvre de la convention (Centre de documentation - Vitré, janvier 2008).
- Réunion d'experts sur les pratiques culinaires (Centre de documentation - Vitré, avril 2009).
- Participation au programme Mediterranean Living Heritage (MEDLIHER) piloté par l'UNESCO avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre d'Euromed Heritage 4 (2008-2012). Ce programme était consacré à l'identification du patrimoine culturel immatériel en Égypte, en Jordanie, au Liban, et à un projet de sauvegarde pilote dans chaque pays.
- À l'occasion de la célébration du 10e anniversaire de la Convention et avec le soutien de l'UNESCO, le 17e Festival de l'Imaginaire (mars-juin 2013) a présenté 12 éléments inscrits sur les listes du PCI et obtenu l'autorisation d'utiliser l'emblème de la Convention.
- La Directrice (jusqu'en 2021) de la Maison des Cultures du Monde a été formée lors de l'atelier accueilli par le Centre de catégorie II pour l'Europe du Sud, à Sofia en septembre 2017, et rejoint le réseau des facilitateurs pour la mise en œuvre du programme de renforcement de capacités.
- Le dernier colloque international, qui s'est déroulé les 17 et 18 novembre 2022, au sujet des « situations d'urgence », a été réalisé en partenariat avec la Chaire Unesco « Patrimoine culturel immatériel et développement durable », avec le soutien de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture du ministère de la Culture, notamment avec le soutien de l'anthropologue Chiara Bortolotto, titulaire de la chaire Unesco impliquée.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 *Votre organisation a-t-elle participé à des sessions du Comité ? Le cas échéant, précisez les sessions auxquelles vous avez assisté et si vous avez eu un rôle spécifique pendant ces réunions.*

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde a participé au titre d'ONG puis d'ONG accréditée (2010) aux réunions suivantes : 2.EXT.COM (2008 Sofia), 3.COM (2008 Istanbul), 4.COM (2009 Abu Dhabi), 3.GA (2010 Paris), 5.COM (2010 Nairobi), 6.COM (2011 Bali, membre de l'OC), 4.GA (2012 Paris), 7.COM_WG (2012 Paris, groupe de travail sur la portée et l'étendue d'un élément), 7.COM (2012 Paris, membre de l'OC), 8.COM (2013 Bakou, rapporteur de l'OC), 5.GA (2014 Paris), 9.COM (2014 Paris), 6.GA (2016, Paris), 7.GA (2018, Paris).

D.2 *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (paragraphe 26 à 31 des Directives opérationnelles), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

La Maison des Cultures du Monde a été membre de l'Organe consultatif en 2011 (6.COM), 2012 (7.COM) et 2013 (8.COM, rapporteur de l'OC).

D.3 *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (paragraphe 96 des Directives opérationnelles) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Ne pas dépasser 500 mots

Du fait de ses fonctions au sein de l'Organe consultatif, la Maison des Cultures du Monde a déjà fourni des services consultatifs au titre de la DO 96.a, b et c. pendant trois cycles consécutifs (2011, 2012 et 2013) et se tient à la disposition du Comité.

Les compétences complémentaires des membres de son équipe, leur implication dans des opérations de valorisation, de sauvegarde, d'évaluation de programmes, de préparation d'inventaires, de formation et de renforcement de compétences, d'établissement de rapports périodiques, associées à une réflexion permanente menée au travers de colloques, journées du PCI, éditions, etc. lui confèrent les capacités nécessaires à l'évaluation des candidatures pour les Listes et propositions pour le Registre.

En outre, consciente des difficultés que rencontrent certains États dans l'élaboration de leurs candidatures ou demandes et forte de son expérience en tant qu'organisme évaluateur mais aussi contributeur pour la partie française, la Maison des Cultures du Monde tient ses experts à la disposition des États parties qui solliciteraient ses services.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (paragraphe 27 et 96 des Directives opérationnelles) :

E.1. *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

Le français est la langue principale de l'équipe de la Maison des Cultures du Monde et l'anglais une langue de travail pratiquée quotidiennement par 5 membres au moins de l'équipe du fait de leurs liens à l'international.

E.2. *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du patrimoine culturel immatériel ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde mène depuis plus de 40 ans des activités de programmation de spectacles (musique, danse, théâtre, rituels), d'expositions, d'édition, de documentation, d'organisation de colloques et conférences, d'ateliers, de cycles thématiques et de saisons culturelles qui contribuent à la visibilité de plusieurs domaines du PCI, à savoir :

- les traditions et expressions orales ;
- les arts du spectacle ;
- les pratiques sociales, les rituels et les événements festifs ;
- les pratiques physiques, alimentaires, agricoles ;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- les jeux ;
- ainsi que les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Dans certains cas, son action participe directement à la sauvegarde d'éléments menacés ou en voie de disparition par un soutien financier et logistique (par ex. marionnettes yakshagana du Karnataka, Ballet royal du Cambodge, le théâtre de marionnettes sicilien Opera dei Pupi, etc.) une mise en valeur internationale produisant une reconnaissance locale (par ex. marionnettes sur eau du Vietnam), par la collecte sonore et l'édition intégrale (par ex. anthologie de la musique arabo-andalouse du Maroc).

En outre, les missions du CFPCI le conduisent à travailler dans tous les domaines du PCI, tels que définis à l'article 2.2 de la Convention, sur l'ensemble territoire français.

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que des propositions ou des demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison des Cultures du Monde a été membre de l'Organe consultatif chargé d'évaluer les candidatures pour la Liste de sauvegarde urgente, le Registre des bonnes pratiques et les demandes d'assistance internationale supérieures à 25000 dollars américains en 2011 (6.COM), 2012 (7.COM) et 2013 (8.COM).

En outre, l'un de ses membres a participé en 2014 à l'évaluation des 110 demandes de soutien au Fonds International pour la Promotion de la Culture (UNESCO).

E.4. *Votre organisation a-t-elle de l'expérience dans la rédaction de textes synthétiques en anglais ou en français ?
Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

La MCM-CFPCI élabore régulièrement des textes de nature et de format divers, analytiques ou synthétiques, qu'il s'agisse de rapports, d'articles, d'ouvrages, ou encore de notices de programmes pour le grand public.

Ces textes sont généralement rédigés en français, plus exceptionnellement en anglais.

La MCM-CFPCI compte actuellement deux docteurs en anthropologie dans son équipe, et la plupart des autres membres permanents ont un master en anthropologie.

Si le français reste la langue principale de l'équipe de l'association, l'anglais est une langue de travail pratiquée quotidiennement par 5 membres au moins de l'équipe, en raison des relations nouées à l'international. Depuis 2022, les colloques internationaux organisés par le CFPCI – MCM sont réalisés en présentiel et distanciel, en format hybride, avec une traduction simultanée (bilingue anglais-français).

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

Depuis ses débuts, l'activité de la Maison des Cultures du Monde (programmation artistique, édition, production discographique, organisation de colloques) implique systématiquement, et dans chacun de ses programmes, des partenaires internationaux.

S'agissant de la production de spectacles et de publications, ces partenaires sont aussi bien des praticiens ou détenteurs de PCI que des agents de terrain locaux, des universitaires, des artistes, des administrations locales et nationales. Ils interviennent, en fonction de leur périmètre de compétences, tout au long de l'élaboration des productions (identification d'un élément, prospection sur le terrain, tractations avec les praticiens, préparation logistique, administrative, artistique et scientifique, mise en place des soutiens financiers privés ou institutionnels.

S'agissant de la diffusion, ces partenaires sont des structures homologues de la MCM-CFPCI ou des festivals, majoritairement en Europe, mais également en Afrique du nord, au Moyen-Orient, en Amérique.

F. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

G. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de votre organisation.

Titre :

Date : 14 février 2023

Signature :

Daniel BARROY, président

MAISON DES CULTURES DU MONDE
101 Bd Raspail - 75006 Paris
Téléphone : 01 45 44 72 30
Télécopie : 01 45 44 76 60
<http://www.mcm.unesco.fr>

Nom :